

LA SOCIÉTÉ CIVILE A SES REPRÉSENTANTS

Ils sont les représentants de la société civile à Monaco. Sollicités régulièrement par le gouvernement, les 36 membres du conseil économique et social donnent leur avis sur de nombreux sujets économiques, sociaux et environnementaux. Zoom sur cette assemblée consultative, peu communicative mais très bien informée.

PAR SABRINA BONARRIGO

suite transmis aux trois autorités majeures du pays: le palais, le gouvernement et le Conseil national. La comfois qu'ils ont épluché les textes et qu'ils en ont débattu de loi, ordonnances souveraines ou encore arrêtés mides avis sur certains textes législatifs ou règlemenen séance, les avis et les critiques des membres sont ennistériels passent ainsi souvent entre leurs mains. Une taires qui régiront le pays. Projets de loi, propositions nomiques, sociaux et environnementaux, et émettre Leur rôle : être force de proposition sur des sujets écoment saisis par le gouvernement (1) mique et social (CES) — tous issus de la société civile — sont régulièreformées de Monaco. Et pour cause: les 36 membres du conseil écono-Mais sans doute l'une des mieux in-'est une assemblée très discrète. sont régulière

et munication, en revanche, n'ira pas au-delà... Le CES a encore, impossible de connaître le contenu des débats ture concédée à ce jour : la publication sur le site internement le fond de leur pensée, explique-t-il. On ne veut les a posteriori à la presse et au grand public, je crains que con de crétion totale que son président André Garino assume toujours refusé de rendre public ses rapports. Une disinterne. Seule une explication très générique et lales relations sociales se complexifient. » Seule ouvermembres ne s'auto-censurent ou n'expriment pas pleileurs avis et de leurs propositions est communiqué justifie: « Il aire de la communication conflictuelle, ni être un lieu 1 n'entraîne de leur part une certaine retenue. Et que lserver une totale liberté de parole. Or, si le contenu ique est publiée. www.ces.mc des vœux adoptés en séance. Mais là faut que les membres du CES puissent

Actualité

" TELETRAVAIL "

ment? A l'évidence, il permet de tâter le pouls de la uns ou des autres. « Les avis du CES n'ont pas vocation à froissent ou menacent les intérêts ou les sensibilités des Histoire probablement aussi d'évaluer si certains textes société civile et d'avoir des retours concrets du terrain. Quel est alors l'intérêt du CES pour le gouverne-

TOTALE QUE SON PRÉSIDENT **LE CES A TOUJOURS REFUSÉ** RAPPORTS. UNE DISCRETION DE RENDRE PUBLIC SES **ANDRÉ GARINO ASSUME**

émané de notre assemblée en 2007. C'était une volonté vile. C'est donc une forme de démocratie participative et un en particulier : « L'idée du télétravail a, par exemple, lés en 70 ans d'existence, mais le président en retient l'être. Difficile de faire le tri parmi les 800 vœux formu-André Garino refuse de parler de « paternité », certains l'Etat, ou encore, protection du patrimoine culturel. Si cipauté, après le Conseil national et le Conseil commuplan institutionnel, la troisième assemblée de la Prinreprésentative », affirme cette assemblée, qui est, sur le vœux du CES ont été concrétisés. Ou sont en passe de du temps de travail, droit de préemption au profit handicap, textes relatifs au salaire et à l'aménagement CES a été sollicité par le gouvernement sont nombreux : nal. Ces 15 dernières années, les sujets sur lesquels le tion complète et diversifiée sur ce que pense la société ciengager le gouvernement, mais à délivrer une informa-



4 CESJ: **LES JEUNES ONT AUSSI LA PAROLE**

au contraire, les laisser pleinement s'exprimer. Même si crire le barbajuan au patrimoine culturel immatériel de avait d'ailleurs particulièrement marqué les esprits: instion, de nombreuses idées ont émergé. L'une d'entre elles cette assemblée composée de 36 lycéens: donner la paparfois, de prime abord, certaines idées peuvent paraître l'Unesco. « Il ne faut surtout pas brider ces jeunes. Mais la vie sociale et économique du pays. Depuis sa créarole à la jeune génération pour qu'elle s'investisse dans jeunes (CESJ) a été créé en novembre 2007. Objectif de ls ont en moyenne 16 ou 17 ans... Et pleins d'idées pour la Principauté. Le conseil économique et social des

jeunes à Monaco. une série de mesures pour lutter contre l'alcoolémie des Dans la foulée, le gouvernement avait d'ailleurs pris toute d'alcoolémie à la sortie des boites de nuit. C'était en 2009 selon André Garino a été celle d'instaurer des contrôles concrétisée... » L'une des plus belles initiatives du CESJ de l'énergie. Or, on voit qu'aujourd'hui cette idée a été lycéens, car elle me paraissait alors totalement utopique. serves par rapport à une idée proposée par un groupe de quelques années, je me souviens avoir exprimé des rétotalement surprenantes, s'amuse André Garino. Il y a Il s'agissait d'utiliser un revêtement routier qui produise

> des chefs d'entreprises que des salariés.» d'attente au sein de la société civile. Aussi bien de la part rial, patronal et gouvernemental. Il y avait beaucoup exprimée par les représentants des trois collèges: sala-

ment à l'économie numérique « au sens large ». Entre ce jour. Quant aux préoccupations du moment, elles publiée dans Monaco Hebdo nº 962). Un sujet qui inté-Monaco. Objectif: introduire dans le droit positif moaussi à l'instauration d'une procédure de médiation à sont très diverses. Les membres réfléchissent notamtreinte dans le secteur privé. Pas de réponse positive à d'autres sujets n'ont pas trouvé d'écho auprès du gounaire : cette assemblée a même établi un rapport sur les que le CES est une instance de réflexion pluridisciplia estimé qu'il y avait de la place pour un autre type resse beaucoup de monde à Monaco. succession (lire à ce sujet l'interview d'Audrey Michelot nal privé. Notamment, en ce qui concerne les règles de planche aussi sur la modernisation du droit internatiopar le biais d'un règlement amiable des litiges. Le CES négasque un mode alternatif de résolution des conflits, tif de réfléchir à une législation pour réglementer l'asvernement : le conseil a notamment proposé à l'exécupoints. « Certaines remarques ont été prises en consi-En ligne de mire : certains passages piétons ou ronds· présentaient un danger. Notamment pour les piétons. points noirs de la circulation à Monaco et les lieux qui raient proposer des baux d'au minimum 4 ans. » Preuve sécuriser les entreprises, puisque les propriétaires pourciale. « Le bail à usage de bureau permettrait ainsi de administrative, exclusive de toute activité commerdans lesquels s'exerce une activité de bureau purement conférer un régime juridique autonome aux locaux bureau. Ce serait une création monégasque, qui n'existe contrat, spécifique à Monaco, à savoir, le bail à usage de dustrie. Tout comme le bail à usage de bureaux, très *dération* », assure-t-on du côté du CES. En revanche, *nulle part ailleurs* », explique André Garino. Objectif: un bail locatif pour des locaux d'habitation, soit un fait désormais l'objet d'une proposition de loi. Petit rapattendu par les professionnels de la Principauté et qui bail commercial pour les fonds de commerce. *« Le CES* pel : à Monaco il n'existe que deux types de baux. Soit l'observatoire du commerce et de l'observatoire de l'in-C'est aussi un peu au CES que l'on doit la création de la signature et l'archivage électronique. Mais

bonarrigo@monacohebdo.mc

√@sabrinabonarigo

Les 36 membres sont nommés par ordonnance souveraine négasques (FEDEM) et sur proposition de divers syndicats autonomes membres, nommés sur proposition de la Fédération des Entreprises Mo Syndicats de Salariés de Monaco (F2SM). Et d'un collège patronal de 12 tion de l'Union des Syndicats de Monaco (USM) et de la Fédération des membres, d'un collège salariés, de 12 membres, nommés sur proposi-(1) Cette assemblée est composée d'un collège gouvernemental de 12



→ LE CES FÊTE SES 70 ANS

Prince Louis II, en décembre 1945. En 2016, le CES a ainsi fêté ses 70 ans d'existence. CES monégasque a vu le jour. Sa création a été décidée par le professionnels, et divers autres organismes sont nés », rap les conseils économiques et sociaux, les syndicats, les ordres tage la parole à la société civile. « C'est à cette époque que oelle André Garino. Et c'est donc aussi à cette époque que le Ala plupart des pays, est née la volonté de donner davanprès la seconde guerre mondiale, à Monaco comme dans

*** APOLITIQUE *** ET TRES MASCULINE **→ UNE ASSEMBLÉE**

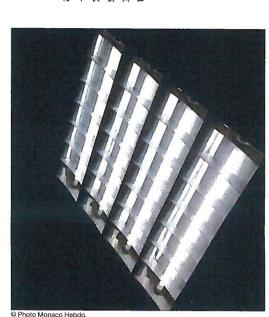
au sein du collège gouvernemental. elle compte seulement 7 femmes. Principalement représentées de 5 ans avec la Principauté. L'assemblée est plutôt masculine: condition qu'ils aient une attache salariale ou patronale de plus sont pas obligatoirement des résidents monégasques: 30 % britannique, italienne, monégasque et belge. Les membres ne 3 ans. Cinq nationalités au total sont représentées: française, té civile. Tous sont bénévoles et nommés pour une durée de peuvent en effet habiter dans les communes limitrophes, à économiques et sociaux de la Principauté issus de la sociéon. Cette assemblée consultative regroupe ainsi 36 acteurs tout à fait y siéger. Il n'y a pas « d'incompatibilité », assure-te président Garino l'assure : le CES est un assemblée « apolitique ». En revanche, des élus du Conseil national peuvent

TRAVAIL EN SOUS-SOL: DES SALARIÉS EN DANGER?

'est un sujet dont on entend peu parler et qu'à décidé de soulever le conseil économique et social (CES): la problématique des salariés qui travaillent en sous-sol et dans des locaux dits "aveugles" dans le secteur privé. Le CES a en effet estimé qu'il était nécessaire de mettre en place une



réglementation pour protéger ces employés qui travaillent dans des conditions difficiles, « susceptibles d'entraîner des dommages physiques ou psychiques. »



D'après la réglementation, un local est considéré comme aveugle lorsque la première source lumineuse est à plus de 6 mètres de l'endroit où se trouve le salarié. « Récemment, une réponse du ministre d'Etat nous informait qu'une étude allait être demandée à la direction du travail », indique le CES. Les autorités pourraient notamment fixer « des objectifs précis en termes de protection des salariés occupés dans des locaux susceptibles d'être non-conformes. » Et rendre obligatoire, sous peine de sanction, « la mise aux normes de ces locaux, au regard de l'activité exercée. »

CREER DES FONDATIONS D'ENTREPRISES

es membres de la section « *affaires finan-cières* » du CES souhaiteraient créer un nouveau type de fondation à Monaco: la fondations tion d'entreprise. A ce jour, les fondations sont en effet uniquement réservées aux personnes physiques et non morales. L'idée serait donc de per-

mettre aux dirigeants d'entreprises, installés en Principauté et souhaitant offrir leur mécénat sous forme de personne morale, « de pouvoir inscrire leur action dans une démarche de type philanthropique ou culturel, s'insérant dans le tissu économique et social monégasque »,

CHÖMAGE: UN RÉGIME 100% MONÉGASQUE

20 | N° 967 | 21 avril 2016 | MONACOHEBDO.MC | Y@Monaco_Hebdo

utre vœu formulé par le CES: créer un régime d'indemnisation chômage en Principauté. « De la même
manière qu'une réflexion est actuellement menée sur
la création d'un régime de retraites complémentaires
monégasque, indépendant de la France », souligne le président du
CES, André Garino.

DISTINGUER SNACKS ET RESTAURANTS

est l'un des voeux formulés en novembre dernier par le conseil économique et social (CES): créer à Monaco des critères réglementaires pour mieux différencier l'activité de restaurant et l'activité de snack. « Il semble en effet nécessaire de les distinguer. Car ces deux types d'établissements ont des contraintes très différentes. Aussi bien au niveau de l'équipe-

« LE NOMBRE DE SNACKS A LARGEMENT DÉPASSÉ LE NOMBRE DE RESTAURANTS À MONACO »

ment, des sanitaires, que des normes de sécurité, explique le président André Garino. C'est une réflexion qu'il faut particulièrement mener, car nous nous sommes rendus compte que le nombre de snacks avait largement dépassé le nombre de restaurants à Monaco. » Récemment, dans un courrier, le gouvernement s'est déclaré favorable à ce qu'une réflexion soit menée sur le sujet. Le CES souhaiterait aussi que la réglementation en matière de débits de boisson soit «étoffée ». Sans plus de précisions.



MULTI FAMILY OFFICE: LES RÉSERVES DU CES

'est un des sujets qui fait débat entre gouvernement et Conseil national et qui pose aussi problème au conseil économique et social (CES): le texte réglementant l'activité de multi family office à Monaco. La proposition de loi initiale proposée par la majorité Horizon Monaco (HM) du Conseil national a manifestement inquiété le CES. Car selon ses membres, l'activité n'était pas assez encadrée. « Un multi family office est une société qui demain, pourra exercer des activités multiples. Or, aujourd'hui, les banques ou les sociétés de gestion sont agréées et ont un certain nombre d'obligations, que ce soit au niveau de la composition du capital social que de la qualité de l'actionnariat. Elles sont aussi placées sous le contrôle

de la Commission de contrôle des activités financières (CCAF.) On ne peut donc pas laisser un multi family office exercer dans des domaines comme l'activité financière, le conseil juridique ou fiscal sans qu'il ne soit à son tour soumis au contrôle d'une structure dédiée à cet effet, estime le président André Garino. Ce n'est pas du corporatisme. C'est simplement un souhait, pour préserver la qualité et la sécurité de la place. » Quant au projet de loi proposé en retour par le gouvernement, le contenu répond, « en partie », aux avis du CES, concernant les activités financières. Il y a donc « moins de réserves » que sur la version initiale du Conseil national. Mais le CES estime encore que « le texte devrait être amélioré quant au contrôle des autres activités. »